

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	64 598 522	25 910 552
Obligations et valeurs assimilées		56 468 471	23 118 796
Titres OPCVM		8 130 051	2 791 756
Placements monétaires et disponibilités		114 568 003	46 043 268
Placements monétaires	5	101 435 233	45 760 038
Disponibilités		13 132 770	283 230
Créances d'exploitation	6	62 555	2 795 965
TOTAL ACTIF		179 229 080	74 749 785
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	392 394	161 799
Autres créditeurs divers	8	14 864	6 162
TOTAL PASSIF		407 258	167 961
ACTIF NET			
Capital	9	167 010 618	69 463 233
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		11 811 204	5 118 591
ACTIF NET		178 821 822	74 581 824
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		179 229 080	74 749 785

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	10	2 426 650	539 076
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 417 351	511 723
Revenus des titres OPCVM		9 299	27 353
Revenus des placements monétaires	11	3 966 029	2 929 636
Revenus des prises en pension	12	2 952 230	198 372
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 344 909	3 667 084
Charges de gestion des placements	13	(1 146 837)	(423 721)
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 198 072	3 243 363
Autres charges	14	(128 216)	(53 008)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 069 856	3 190 355
Régularisation du résultat d'exploitation		3 741 348	1 928 236
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		11 811 204	5 118 591
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 741 348)	(1 928 236)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 612)	7 789
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		102 219	68 636
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 170 463	3 266 780

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 170 463	3 266 780
Résultat d'exploitation	8 069 856	3 190 355
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 612)	7 789
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	102 219	68 636
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	96 069 535	68 316 018
Souscriptions		
- Capital	286 508 890	118 379 057
- Régularisation des sommes non distribuables	21 208 925	1 363 758
- Régularisation des sommes distribuables	13 010 449	4 687 058
Rachats		
- Capital	(200 540 945)	(52 735 349)
- Régularisation des sommes non distribuables	(14 848 683)	(619 684)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 269 101)	(2 758 822)
VARIATION DE L'ACTIF NET	104 239 998	71 582 798
ACTIF NET		
En début de l'exercice	74 581 824	2 999 026
En fin de l'exercice	178 821 822	74 581 824
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	685 169	29 630
En fin de l'exercice	1 533 138	685 169
VALEUR LIQUIDATIVE	116,638	108,852
TAUX DE RENDEMENT	7,15%	7,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 64.598.522 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		54 902 398	56 468 471	31,58%
Obligation de sociétés		54 902 398	56 468 471	31,58%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	46 000	920 000	936 452	0,52%
AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	84 000	8 400 000	8 431 151	4,71%
ABC TUNISIE 2020-1	12 855	1 285 500	1 348 035	0,75%
ATB 2007/1	50 000	2 400 000	2 500 314	1,40%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	2 000 000	2 112 358	1,18%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	500 000	526 573	0,29%
ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	1 200 000	1 207 932	0,68%
ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	4 000 000	4 069 532	2,28%
ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	1 200 000	1 215 999	0,68%
ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	30 000	3 000 000	3 023 589	1,69%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	600 000	629 121	0,35%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 888	0,58%
BH SUB 2019-1 C A TF 10%	15 000	1 200 000	1 273 907	0,71%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	21 000	1 259 998	1 293 781	0,72%
BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	2 300 000	2 506 397	1,40%
CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	666 900	671 044	0,38%
HL 2014/1 7.8% B TF	20 000	400 000	404 308	0,23%
HL 2017-2 7.85% B TF	28 500	2 280 000	2 348 650	1,31%
HL 2017-3 8% A TF	2 500	150 000	158 944	0,09%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	250 000	265 373	0,15%
HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5% ...	9 500	950 000	1 024 470	0,57%
HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	440 000	473 350	0,26%
HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	15 000	1 200 000	1 284 339	0,72%
HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	30 000	3 000 000	3 012 191	1,68%
HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	42 810	4 281 000	4 329 735	2,42%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	14 800	888 000	925 037	0,52%
HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	1 000 000	1 040 614	0,58%
STB 2008/1	50 000	2 600 000	2 713 591	1,52%
STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 500 000	1 511 934	0,85%

TLF 2020-1 -11.60% 5 ANS	13 210	1 321 000	1 394 217	0,78%
TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	1 600 000	1 674 759	0,94%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	15 000	900 000	905 839	0,51%
WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	210 000	210 047	0,12%
Titres OPCVM		8 120 454	8 130 051	4,55%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	76 750	8 120 454	8 130 051	4,55%
TOTAL		63 022 852	64 598 522	36,12%
Pourcentage par rapport au total actifs				36,04%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	24 933 545	965 798	11 209	25 910 552	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	39 262 000			39 262 000	
Titres OPCVM	28 751 998			28 751 998	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(23 412 091)			(23 412 091)	102 219
Annuités et Cession Obligations de sociétés	(6 512 600)			(6 512 600)	
* Variations des plus ou moins values latentes					
Titres OPCVM			(1 612)	(1 612)	
* Variations des intérêts courus					
		600 275		600 275	
Soldes au 31 décembre 2020	63 022 852	1 566 073	9 597	64 598 522	102 219

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 101.435.233 se détaillant comme suit :

	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>			4 840 991	5 213 994	2,92%
Certificat de dépôt BH au 08/02/2021 (au taux variable TMM+4,25%)	731 jours		3 000 000	3 251 248	1,82%
Certificat de dépôt TSB au 24/03/2021 (au taux 11,35%)	350 jours		1 840 991	1 962 746	1,10%
<u>Comptes à terme</u>			45 000 000	45 075 617	25,21%
Placement BNA au 21/06/2021 (au taux variable TMM+ 3,87%)	175 jours		10 000 000	10 008 767	5,60%
Placement BNA au 21/06/2021 (au taux variable TMM+ 3,87%)	178 jours		5 000 000	5 007 672	2,80%
Placement BNA au 21/06/2021 (au taux variable TMM+ 3,87%)	180 jours		30 000 000	30 059 178	16,81%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>			50 001 824	51 145 622	28,60%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 08/04/2021 (au taux de 7,8%)	281 jours		6 500 457	6 759 609	3,78%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 08/04/2021 (au taux de 7,8%)	280 jours		4 500 579	4 679 027	2,62%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 12/04/2021 (au taux de 7,8%)	291 jours		7 000 567	7 288 757	4,08%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 12/04/2021 (au taux de 7,8%)	290 jours		5 000 008	5 204 758	2,91%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 23/02/2021 (au taux de 7,13%)	60 jours		10 000 213	10 014 077	5,60%
Pension Livrée ATB au 29/01/2021 (au taux de 7,13%)	35 jours		7 000 000	7 009 705	3,92%
Pension Livrée ATB au 05/03/2021 (au taux de 7,76%)	151 jours		10 000 000	10 189 689	5,70%
TOTAL			99 842 815	101 435 233	56,72%
Pourcentage par rapport au total des actifs					56,60%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 62.555, contre un solde de D : 2.795.965, à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	58 402	134 149
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	2 870	1 200
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	1 283	2 660 616
Total	<u>62 555</u>	<u>2 795 965</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à D : 392.394, contre un solde de D : 161.799, à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	392 394	161 799
Total	<u>392 394</u>	<u>161 799</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 14.864, contre un solde de D : 6.162, à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	14 864	6 162
Total	<u>14 864</u>	<u>6 162</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital courant l'exercice 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	69 463 233
Nombre de titres	685 169
Nombre d'actionnaires	512

Souscriptions réalisées

Montant	286 508 890
Nombre de titres émis	2 826 061
Nombre d'actionnaires nouveaux	368

Rachats effectués

Montant	(200 540 945)
Nombre de titres rachetés	(1 978 092)
Nombre d'actionnaires sortants	(76)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 612)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	102 219
Régularisation des sommes non distribuables	25 445
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 5 118 591
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	6 334 797

Capital au 31-12-2020

Montant	167 010 618
Nombre de titres	1 533 138
Nombre d'actionnaires	804

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2020

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 2.426.650, contre D : 539.076 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 417 351</u>	<u>511 723</u>
- Intérêts	2 417 351	511 723
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>9 299</u>	<u>27 353</u>
- Dividendes	9 299	27 353
TOTAL	2 426 650	539 076

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 3.966.029, contre D : 2.929.636 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des billets de trésorerie	59 890	3 029
Intérêts des comptes à terme	2 701 479	1 764 903
Intérêts des dépôts à vue	6 669	7 300
Intérêts des certificats de dépôt	1 197 991	1 154 404
TOTAL	3 966 029	2 929 636

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 2.952.230, contre D : 198.372 au 31 décembre 2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 1.146.837, contre D : 423.721 au 31 décembre 2019, et se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Rémunération de gestionnaire	1 146 837	423 721
TOTAL	1 146 837	423 721

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2020 à D : 128.216, contre D : 53.008 au 31 décembre 2019, et se détaillent ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Redevance du CMF	120 466	44 508
Services bancaires et assimilés	7 750	8 500
TOTAL	128 216	53 008

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	6,095	5,352	1,044
Charges de gestion des placements	(0,748)	(0,618)	(0,190)
Revenus net des placements	5,347	4,734	0,854
Autres charges	(0,084)	(0,077)	(0,027)
Résultat d'exploitation (1)	5,264	4,656	0,827
Régularisation du résultat d'exploitation	2,440	2,814	0,252
Sommes distribuables de l'exercice	7,704	7,471	1,079
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,001)	0,011	0,115
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,067	0,100	0,024
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,066	0,112	0,139
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,329	4,768	0,966
Résultat non distribuable de l'exercice	0,066	0,112	0,139
Régularisation du résultat non distribuable	0,017	0,053	(0,003)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,082	0,165	0,137
Valeur liquidative	116,638	108,852	101,216
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,66%	0,59%	0,19%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,07%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,83%	7,11%	1,07%

Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

"MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 179.229.080, un actif net de D : 178.821.822 et un bénéfice de D : 8.170.463.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice 36,04% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 63,92% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les pensions livrées représentent à la clôture de l'exercice 28,54% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 31 Décembre 2020, 32,48% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB